

2020-11.03-02

Feuillet 124

Communauté de  
Communes Avre Luce Noye

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres  
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 48

• dont suppléés : 5

Membres représentés : 9

Votants : 57

Date de la convocation  
05 mars 2020

Secrétaire de séance :  
Michel BOUCHER

L'An DEUX MILLE VINGT, le 11 MARS à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Fransures, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT  
Messieurs BARRE, DURAND, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DELANAUD (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, HACKE (suppléant de M. CARON), DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, M. DARCIS (suppléant de M. BERTRAND Jacques), GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, , LOGEART, REMY, LAMBERT (Suppléant de M. DALRUE), DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, LEFEVRE (Suppléant de M. CLEMENT)

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de Mme MARSEILLE, M. BARRE de M. AUBRY, M. SURHOMME de M. FRANCELE, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, Mme BLIN de M. HEBERT, M. LOGEART de Mme ROUX, M. REMY de M. GAUMONT, Mme HALL de Mme BLONDEL

● Absents :

Messieurs AMARA, BINET, POTTIER, TEN, VERMEIL, PICARD, BIECKENS

● Excusé(e)s :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, ROUX, BLONDEL

Messieurs AUBRY, FRANCELE, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, HEBERT, DUTILLEUX, GAUMONT, VAN DE VELDE, CLEMENT

**Objet : RETRAIT DELIBERATION 2020-30.01-10 PORTANT DM n°4 au BP 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

En date du 30 janvier 2019, le Conseil Communautaire a adopté une délibération relative à la Décision Modificative n° 4 au Budget Primitif 2019 – Budget Principal.

Cette délibération n° 2020-30.01-10 a été envoyée et reçue en Préfecture le 03 février 2020.

Le 12 février 2020, dans le cadre d'un recours gracieux au titre du contrôle de légalité, Monsieur le Sous-Préfet a signalé à la CCALN :

« Cette décision modificative vise la section d'investissement du Budget Principal de votre collectivité. Or, en application de l'article L1612-11 du CGCT, la date limite pour les décisions modificatives de la section investissement est fixée au 31 décembre. Selon le même article, et pour votre complète information, les

ajustements éventuels de la section de fonctionnement du budget de l'exercice précédent ne peuvent par ailleurs intervenir que dans un délai de 21 jours suivant la fin de l'exercice. »

**Après en avoir délibéré à la majorité** (Pour - 50, Contre-2 : M. HEYMANN, Mme NANSOT, Abstentions – 4 : M. AUBRY, M. BARRE, Mme MARCEL, Mme MARSEILLE, Refus de vote-1 : Wu) **le Conseil Communautaire :**

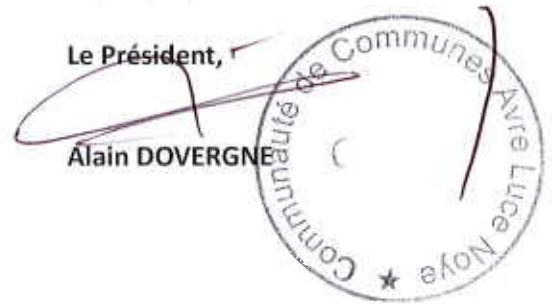
- Retire la délibération 2020-30.1-10 portant DM n°4 au BP 2019 – Budget Principal,
- Autorise le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 13 MARS 2020  
à FRANSURES

Le Président,

Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...13/3/2020  
Affiché le .....